LAURENT LE COINTRE,

DÉPUTÉ

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

A CARITAT, dit CONDORCET, auteur de la Chronique de Paris.

Ce 7 Juin 1792.

L'AN QUATRIÈME DE LA LIBERTÉ.

ENCORE un panégyrique du sieur Narbonne ; encore une diatribe contre moi et contre ceux qui, étrangers à toutes les *factions*, soutiennent le caractere de représentans du peuple, en dévoilant les dilapidations ministérielles ! Les malversations reprochées au sieur Narbonne, vous le savez, monsieur, ce sont des faits publics, dénoncés par la France entiere, dont ils compromettent le salut ; nos gardes nationales, nos troupes de ligne, laissés sans armes ; nos armées du nord, celles du midi, sans approvisionnemens de guerre et de bouche convenables ; nos places fortes sans défense ; les postes les plus importans laissés ou confiés à des traîtres ; les chevaux de remonte, ceux de peloton, achetés par ses ordres et par ses agens, au nombre de plus de douze mille, *boiteux, tarés, viciés de morve, de farcin, et autres maladies contagieuses*, la plupart âgés depuis dix jusqu'à vingt ans, quoique le plus grand nombre ait coûté à la nation depuis 450 à 500 liv. *en écus*, ce qui porte ce prix de 675 à 750 liv.

en assignats, même à 800 liv. au cours actuel ; chevaux qu'il faut tuer ou revendre aujourd'hui de 50 à 100 liv. : tels sont les justes reproches qui éclatent de toutes parts contre l'administration de cet ex-ministre. Les faits que je lui ai imputés, en mon particulier, sont des déprédations énormes, prouvées par des pieces justificatives, qui ont porté la conviction dans l'esprit de tous les hommes impartiaux ; que personne, sans vous excepter, n'a jamais osé entreprendre de combattre, soit à la tribune de l'assemblée nationale, soit par écrit.

Vous avez pris un autre parti plus digne de vous, sans doute, et de votre faction, celui d'étouffer la voix des représentans du peuple, qui osent dire la vérité sur la conduite de cet ex-ministre, dont vous êtes à-la-fois le *protecteur* et le *protégé*, le *complice* et le *courtisan ;* celui de lui immoler la dignité, la justice, la décence même du corps législatif, toutes les fois que le devoir des représentans leur ordonne de juger cet homme avec une sévere impartialité.

Vous faites plus, monsieur, vous ne cessez de calomnier ceux qui dénoncent ses délits, les preuves à la main, dans un journal dont vous vous êtes emparé pour concourir plus puissamment à la dégradation de l'esprit public, et aux succès de votre faction. Hier encore, dans votre Chronique, vraiment *scandaleuse*, pour toute réponse à des faits démontrés, dont vous ne parlez pas, vous vantez *les actions éclatantes*, *les actes de dévouement* de votre héros, (actions que personne ne *connoît*,) pour faire oublier ses perfidies, *connues de toute la France.* Vous dites, que ces monumens de sa vertu *dureront un peu plus que les discours et les écrits de M. Lecointre.* Plût au ciel que les maux de la patrie durassent aussi peu que le souvenir de ses exploits chimériques ! Mais comment l'espérer, lorsqu'on voit des représentans du peuple oublier à-la-fois leur dignité et leurs devoirs, au point de devenir les panégyristes et les valets des courtisans dont ils sont les juges ; garder le silence dans la tribune de l'assemblée nationale, lorsque ces importantes questions sont agitées, et parler dans de misérables feuilles, le langage *de l'adulation et de la calomnie.*

Le ministere des écrivains politiques est grand et digne des législateurs mêmes, lorsqu'ils défendent avec courage la cause du peuple et de la liberté, et ce devoir vous l'avez rempli dignement plus d'une fois ; mais, lorsque ceux des représentans de la nation qui l'exercent, le prostituent à l'intrigue, à l'esprit de parti, à la corruption, ils ne sont plus que de méprisables folliculaires, distingués par leurs bassesses entre les plus vils de tous les hommes. Quelle audace de mentir à la nation entiere, lors même qu'on ne peut espérer de lui en imposer, et de vouloir couvrir sa

propre honte à force d'impudence ! Qu'un philosophe, tel que vous *Caritat*, fasse à Narbonne, à un général ou à un ministre, les honneurs de sa maison, de la maniere qui suppose la plus grande abnégation de soi-même, et le détachement le plus édifiant et le plus parfait de toute espece de préjugés, on peut lui pardonner cette façon de sentir, qui n'est pas étrangere à une certaine secte de philosophes ; mais qu'il veuille faire encore à ce même homme les honneurs de l'assemblée nationale, et lui prostituer à-la-fois la majesté et la sûreté de la nation française, il y a là un excès de perversité que tous les honnêtes gens doivent reprimer.

Au reste, monsieur, si Narbonne échappe à la justice du corps législatif, ni lui ni ses complices ne sauroient échapper au mépris et à l'indignation publics. Cet oracle est plus sûr que les principes et les nouvelles de la Chronique.

L. LECOINTRE, député.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.